

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 09047

Numéro SIREN : 453 465 379

Nom ou dénomination : 118000

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2021 sous le numéro de dépôt 155955

118000

Société par actions simplifiée au capital de 3.483.893 euros
Siège social : 137, boulevard de Sébastopol, 75002 Paris
453 465 379 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 8 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 8 décembre,
A 10 heures,

La société Pratique Media & Services, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Charles Tonlorenzi, associé unique (l'« **Associé Unique** ») et Président de la société 118000 (la « **Société** ») a pris au siège social de la Société les décisions suivantes sur convocation régulière du Président de la Société.

La société COFFRA, commissaire aux comptes, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président ;
- lecture du rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital ;
- réduction du capital social non motivée par des pertes, d'un montant de 1.657.148 euros, par voie de rachat et annulation de 1.657.148 actions, sous la condition suspensive de (i) l'absence de toute opposition faite, dans les délais légaux, par les créanciers sociaux dont la créance est antérieure à la date de dépôt du procès-verbal décidant de la réduction de capital au Greffe du Tribunal de commerce de Paris, ou (ii) si de telles oppositions ont été formées, de la décision du Tribunal statuant en première instance et rejetant ces oppositions comme n'étant pas fondées, ou de l'exécution de la décision du Tribunal ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances,
- conditions et modalités de la réduction de capital ;
- délégation de pouvoirs au Président aux fins de procéder (i) au rachat et à l'annulation des actions ainsi décidé, (ii) à la réalisation de la réduction de capital qui en découle, et (iii) à la modification corrélative des statuts de la Société ;
- pouvoirs pour les formalités.

Il met à la disposition de l'Associé Unique :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé Unique ;
- la copie de la lettre de convocation adressée par email au commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital ;

118 000 SAS

137, boulevard de Sébastopol ■ 75002 Paris

Téléphone : +33-(0)156603636 ■ Fax : +33-(0)140265498

SAS au capital de 3.483.893€ ■ RCS Paris 453 465 379 ■ Numéro TVA FR55 453 465 379

Retrouvez nous toute l'année sur le www.118000.fr et sur nos applications iPhone et Android



- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le texte des projets de décisions.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués à l'Associé Unique, ont été tenus à sa disposition.

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration puis adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital, décide de réduire le capital social, d'un montant de 1.657.148 euros, pour le ramener de 3.483.893 euros à 1.826.745 euros, par voie de rachat de 1.657.148 actions appartenant à l'Associé Unique, en vue de leur annulation, sous la condition suspensive de (i) l'absence de toute opposition faite, dans les délais légaux, par les créanciers sociaux dont la créance est antérieure à la date de dépôt du présent procès-verbal au Greffe du Tribunal de commerce de Paris, ou (ii) si de telles oppositions ont été formées, de la décision du Tribunal statuant en première instance et rejetant ces oppositions comme n'étant pas fondées, ou de l'exécution de la décision du Tribunal ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances.

Le prix de rachat est fixé à 1 euro pour chaque action de 1 euro de valeur nominale chacune et sera réglé en nature, par l'attribution à l'Associé Unique de 15.000 actions représentant 100% du capital et des droits de vote de la société Labsense (532 758 539 RCS Paris), d'une valeur de 1.657.148 euros.

Les actions rachetées seront annulées conformément à la loi et aux règlements et ne donneront pas droit aux dividendes mis en distribution au titre de l'exercice en cours lors de la réduction du capital.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de ce que les dispositions des articles R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce ne sont pas applicables du fait de sa qualité d'Associé Unique.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.



118 000 SAS

137, boulevard de Sébastopol ■ 75002 Paris

Téléphone : +33-(0)156603636 ■ Fax : +33-(0)140265498

SAS au capital de 3.483.893€ ■ RCS Paris 453 465 379 ■ Numéro TVA FR55 453 465 379

Retrouvez nous toute l'année sur le www.118000.fr et sur nos applications iPhone et Android



TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, confère tous pouvoirs au Président aux fins de procéder, dans les conditions définies aux décisions ci-dessus, (i) au rachat et à l'annulation des actions ainsi décidé, (ii) à la réalisation de la réduction de capital qui en découle, et (iii) à la modification corrélative des statuts de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

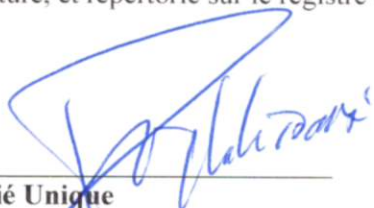
QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique après lecture, et répertorié sur le registre des décisions de la Société.



L'Associé Unique
Pratique Media & Services
Par : Charles Tomorenzi

118 000 SAS

137, boulevard de Sébastopol ■ 75002 Paris

Téléphone : +33-(0)156603636 ■ Fax : +33-(0)140265498

SAS au capital de 3.483.893€ ■ RCS Paris 453 465 379 ■ Numéro TVA FR55 453 465 379

Retrouvez nous toute l'année sur le www.118000.fr et sur nos applications iPhone et Android

